

Sommaire

Convocation à l'Assemblée du 19 mai 2015

PV de l'Assemblée du 18 décembre 2014

Comptes 2014

- Fonctionnement
- Investissements
- Bilan
- Commentaires
- Investissements compl.

Informations communales

- Halle polyvalente
- Population
- Ouverture accueil extrascolaire
- Résultats des analyses d'eau – campagne 2014
- Obligation de tenir les chiens en laisse en forêt
- Fermeture annuelle du bureau communal
- Déchetterie
- Coup de balai 2015
- Jouets pour l'accueil extrascolaire

Associations et sociétés locales

- Marché de printemps
- Fête cantonale des accordéonistes
- Agenda musical de l'Écho du Gibloux
- BerGiBike 2015
- Brunch du 1^{er} août
- Balade gourmande
- Guinguette au bord de l'eau

Postes vacants

- Employé communal polyvalent
- Déneigement des routes, secteur Avry-dvt-Pont
- Responsable de l'accueil extrascolaire

Memento

Le billet du Syndic



Chères citoyennes, Chers citoyens,
Mesdames, Messieurs,

À l'heure des comptes 2014, le Conseil communal est satisfait de pouvoir vous présenter un nouvel exercice bénéficiaire. En effet, comme cela vous sera expliqué dans les commentaires des comptes, une augmentation des recettes fiscales, ainsi que le renouvellement d'emprunts à faible taux, sont principalement à l'origine de l'exercice bénéficiaire. De la sorte, les nouvelles charges ont pu être absorbées à satisfaction. Il est là encore une fois temps de répéter que les futurs projets des Associations intercommunales joueront un rôle important sur les finances communales.

Sous l'angle de l'aménagement du territoire, le Conseil communal espère pouvoir mettre en consultation, encore durant cette année 2015, puis à l'enquête, le nouveau plan d'aménagement local (PAL) de la Commune de Pont-en-Ogoz. Le surdimensionnement de la zone à bâtir est en passe d'être réglé, de manière à respecter scrupuleusement la nouvelle législation fédérale entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. S'il s'agit d'un travail de bénédictin, les défis sont très importants pour l'avenir et le développement de notre Commune, tout comme pour l'aménagement d'infrastructures collectives ou d'aménagements en bordure du lac.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, à compter de la rentrée 2015-16, verra petit à petit disparaître les commissions scolaires, au profit de conseils de parents. Cette nouvelle loi scolaire exige également qu'un cercle scolaire dispose d'un minimum de huit classes pour pouvoir rester autonome. En l'état, la Commune de Pont-en-Ogoz dispose des effectifs nécessaires, étant précisé qu'une classe sera encore ouverte à la prochaine rentrée. Quant aux transports scolaires, ils seront à terme intégralement à charge de la Commune et plus subventionnés par le Canton.

Enfin, l'ouverture de l'accueil extrascolaire dans notre nouveau complexe communal, à Avry-dvt-Pont, sera une réalité dès cet automne. Nous espérons que cette offre comblera un manque sur notre Commune, quand bien même les tranches d'ouvertures sont tributaires des inscriptions. Les parents intéressés peuvent encore contacter l'administration communale pour la rentrée 2015-2016.

Au terme de ces quelques mots, il ne me reste qu'à vous inviter à notre prochaine assemblée communale, ainsi qu'à vous souhaiter d'ores et déjà un bel été 2015.

Christophe Tornare

Syndic



Tractanda



CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 19 mai 2015
DE
PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le mardi 19 mai, à 20h00

à la Halle polyvalente, Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2014
(ne sera pas lu car publié dans le bulletin communal et sur le site Internet communal www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/)
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2014
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Investissements 2015 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - Réfection du mur de l'école, Le Bry Fr. 60'000.-
 - Réfection des sentiers et autres par la protection civile Fr. 50'000.-
4. Approbation du règlement et des tarifs de l'accueil extrascolaire
5. Prochaines législatures : décision sur le nombre de Conseillers communaux
6. Informations du Conseil communal
7. Divers

Le Conseil communal

Procès-verbal – Assemblée du 18 décembre 2014



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 18 décembre 2014

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
 Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
 Scrutateurs : M. Jean-Claude Bussard (partie droite + table du Conseil)
 M. Markus Hitz (partie gauche)
 Présents: 61 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (inclus 7 Conseillers communaux)
 1 Personne externe à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 62 participants
 Lieu : Buvette du FC Gumefens/Sorens – Gumefens
 Excusé(e)s : 8 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 22 mai 2014
2. Budget de fonctionnement 2015 et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2015 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :

- Rénovation du réseau d'eau potable à Malamoillie, secteur Gumefens	Fr. 50'000.-
- Lecture des compteurs d'eau à distance	Fr. 60'000.-
- Etablissement du PIEP, réseau d'eau potable 1 ^{ère} partie, schéma hydraulique	Fr. 25'000.-
- Complément révision du PAL	Fr. 80'000.-
- Mur du jardin du bâtiment « La Cornache »	Fr. 30'000.-
- Participation à la rénovation de la place de parc de la paroisse	Fr. 50'000.-
4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2015
5. Ratification de l'acquisition des forêts des « Terrasses d'Ogoz »
6. Modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour le cycle d'orientation, en lien avec le projet du CO de Riaz
7. Informations du Conseil communal
8. Divers.

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h00. Il remercie le Club de football de Gumefens-Sorens qui a accepté de mettre à disposition sa buvette étant donné les travaux de rénovation de la halle polyvalente (HAP) et souhaite la plus cordiale bienvenue aux personnes participantes.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 49 du 5 décembre 2014, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Le Président cite les 8 personnes excusées et informe que Messieurs Félix Morard et Marcel Schmutz arriveront plus tard étant donné qu'ils sont déjà à une Assemblée intercommunale pour l'EMS d'Humilimont. Deux scrutateurs sont nommés : M. Jean-Claude Bussard pour la partie de droite, y compris la table du Conseil communal hormis la Secrétaire, et M. Markus Hitz pour la partie de gauche de la salle.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucun enregistrement privé n'est autorisé ni n'a fait l'objet d'une demande préalable.

Aucune remarque ou question sur l'ordre du jour, de sorte que celui-ci **est approuvé tel quel.**

Procès-verbal – Assemblée du 18 décembre 2014

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2014

M. René Bifrare demande la correction de son prénom lors de ses deux interventions au point 6 (Divers) en remplacement de M. Jean-Pierre Bifrare. Le procès-verbal sera corrigé dans ce sens.

M. Laurent Liard revient également sur le point 6 (Divers) au sujet de l'intervention de M. Crettenand concernant la barrière de la route de Thusy. Il demande pourquoi il a été dit que la part communale pour la barrière était de Fr. 2'000.00 alors que lors de l'assemblée du 11 décembre 2013, la participation de la Commune était chiffrée à Fr. 1'000.00. Il souhaite connaître s'il y a une vérité quelque part. Le Président lui répond que cela n'a pas été chiffré précisément, que c'est peut-être une erreur de sa part dans l'estimation liée au temps exactement passé par l'employé communal pour la pose des piquets et fil. L'information sera transmise.

Sous réserve des modifications requises, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2014 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 22 mai 2014 est accepté à l'unanimité.

Point 2

Budget de fonctionnement 2015 et rapport de la Commission financière

Avant de donner la parole à M. Michel Grivel, responsable des finances, le Président rappelle qu'à ce stade il ne s'agit que d'une présentation du budget et que le vote n'interviendra qu'au point 4.

Le budget de fonctionnement 2015 est affiché à l'écran et lu point par point par M. Michel Grivel.

Le budget 2015 se solde par un déficit de Fr. 126'176.95.

Le déficit pour 2015 est inférieur de Fr. 57'000.00 par rapport au budget 2014. Les effets principaux sont la diminution de la charge d'amortissement d'environ Fr. 100'000.00, les taux d'intérêts très bas et l'augmentation des impôts sur le revenu des personnes physiques d'environ Fr. 190'000.00. Ainsi, la Commune a pu absorber les différentes augmentations de charges et la diminution de la péréquation financière cantonale de Fr. 50'000.00. Le déficit est ramené à 2%, soit une diminution de 1%, ce qui laisse une petite marge de manœuvre pour les futures augmentations de charges du Canton et des associations de communes, avant toute augmentation d'impôts, sous réserve toutefois du rendement de l'impôt.

Le Président demande s'il y a des questions concernant le budget de fonctionnement 2015, comme cela n'est pas le cas, il donne la parole au Président de la Commission financière, M. Pierre Broye.

M. Broye remercie le Conseil communal et le personnel administratif pour la transparence lors de l'élaboration et de l'explication des budgets. Le budget de fonctionnement présente un déficit qui reste dans les tolérances fixées par l'Etat pour ne pas augmenter les impôts. La Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement présenté. Selon le commentaire du billet du Syndic, dans le dernier bulletin communal, il y a un certain nombre d'incertitudes concernant les finances de la Commune. Elles sont liées aux projets qui seront réalisés au niveau gruérien, tels que le Cycle d'orientation de Riaz, l'agrandissement de la STEP de Vuippens et la réalisation d'un Centre sportif.

Le Président remercie M. Broye et confirme que les futures charges intercommunales ne sont pas encore clairement connues à ce jour. Il rappelle qu'au début de la législature le Conseil avait prévu une éventuelle hausse d'impôts en lien avec la rénovation de la HAP. Compte tenu des emprunts renouvelés pour plusieurs millions de francs à des taux très bas, le budget actuel peut être maintenu. Mais il est vrai que pour le CO de Riaz, la charge d'investissement sera de Fr. 100'000.00 par année sur près de trente ans. Il rend attentif les participants sur les effets d'un vote sur un Centre sportif gruérien. En résumé, les charges communales ne vont pas dépendre uniquement des propres activités et choix communaux.

Point 3

Investissements 2015 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :

Le budget d'investissements 2015 est affiché à l'écran et lu par M. Michel Grivel. La parole est redonnée à M. Pierre Broye qui rappelle que selon l'article 97 de la Loi sur les communes, la Commission financière donne son préavis sur l'impact financier de chaque projet et analyse le but de la dépense et son plan de financement. Le Conseil communal assume la responsabilité des projets présentés. En 2015, le montant des investissements prévus s'élève à Fr. 295'000.00, compte tenu des reports, ce sont Fr. 4'180'000.00 qui vont être dépensés pour réaliser des projets d'investissement. Le montant à financer sera de Fr. 3'698'625.00 en fonction des Fr. 531'375.00 de recette d'investissement. La Commune dispose d'une capacité de financement suffisante pour

Procès-verbal – Assemblée du 18 décembre 2014

réaliser ces projets. Ainsi, la Commission financière recommande d'approuver l'enveloppe des investissements 2015 et chacun des projets présentés ci-après.

La présentation de la planification des investissements de 2015 à 2020 est affichée à l'écran et lue par M. Michel Grivel.

Décisions spéciales pour les investissements 2015 :

- **Rénovation du réseau d'eau potable à Malamoillie, secteur Gumefens** **Fr. 50'000.-**

M. Jean-Claude Balmer prend la parole et rappelle que l'année passée à la même époque il y a eu la réfection de l'épuration à Malamoillie. Différents problèmes sont alors survenus sur la conduite d'eau potable. En raison des courants vagabonds, il y a eu beaucoup d'interventions sur cette conduite qui était énormément percée et comme elle se situe à 1 m 80 – 2 m de profondeur sous tous les autres services, son accessibilité en était très difficile. C'est la raison pour laquelle il a été jugé bon de remettre cette conduite à neuf. M. Balmer rappelle que cet investissement sera financé par un emprunt bancaire.

Il n'y a pas de remarque concernant cet investissement.

Résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité.

- **Lecture des compteurs d'eau à distance** **Fr. 60'000.-**

M. Balmer présente et met à disposition deux types de compteur d'eau, soit le compteur traditionnel et celui de la nouvelle génération avec un système de lecteur à distance. Ce système va éviter des erreurs de lecture et de report. Actuellement les relevés se font manuellement à deux niveaux, par la personne qui relève les compteurs sur place et par les caissières lors de l'introduction des chiffres dans le programme de facturation. De plus, le nouveau système permet une accessibilité à n'importe quel moment de l'année et un gain de temps, puisqu'en 30 min, 250 compteurs peuvent être relevés par un système d'émetteur-récepteur. Plus besoin d'avoir accès aux compteurs, il suffit de rester dans une voiture équipée d'une petite radio et d'un ordinateur pour la réception des données qui sont ensuite transmises sur l'ordinateur des caissières. Le système est très précis, fiable et reconnu, il permet de lire le numéro du compteur ainsi que la quantité d'eau.

Le Président précise que la Commune de Sorens a déjà fait cet investissement ainsi que la mallette pour les relevés. Cette mallette pourra ainsi être prêtée/louée aux communes de la Rive gauche pour éviter que chaque commune en achète une, puisqu'elle coûte environ Fr. 12'000.00.

M. Laurent Liard demande s'il y a des frais pour les usagers ? Non, les compteurs seront remplacés aux frais de la Commune.

M. René Bifrare demande s'il pourra toujours lire les données sur le cadran ? M. Balmer répond que le cadran est le même, il y a juste un système transmetteur à l'intérieur qui permet de prendre les informations à distance.

M. Marcel Sottas demande si le système permet de détecter une éventuelle fuite ? Non et le Président rappelle que bien que les compteurs soient communaux, chaque privé peut contrôler lui-même s'il n'y a pas de fuite. En cas de fuite ou de problème constaté, le bureau communal doit être informé et un contrôle visuel sera effectué.

M. Pierre Aviolat demande quelle est la source d'énergie qui émet les ondes ? M. Balmer lui répond qu'il y a une petite batterie qui dure 12 à 15 ans, située dans un petit boîtier à part.

M. François Barras demande si les ondes passent même si le compteur est situé au 3^{ème} sous-sol et combien de temps il faudra pour que toute la Commune soit équipée ? Il n'y a pas de problème quant à la portée des ondes et pour la durée, cela se fera au plus vite.

M. Pierre-Justin Morard demande le nombre de compteurs achetés pour Fr. 60'000.00 et s'étonne de faire un emprunt alors que le poste de l'eau doit s'autofinancer. Il lui paraîtrait plus judicieux d'avoir des compteurs en réserve et de les remplacer au fur à mesure pour éviter des gros frais. M. Balmer répond que les compteurs sont remplacés au fur et à mesure avec la pré-configuration pour le codeur depuis 2009, il y aura juste la radio à rajouter. L'emprunt vient pris sur le compte de l'eau, c'est un autofinancement quand même puisqu'il n'y a pas de réserve financière sur l'eau pour faire cet investissement. Pour faire une réserve, il faudrait augmenter le prix de l'eau.

M. Michel Schmitt demande en quoi consistent les contrôles plus réguliers, est-ce qu'il s'agit de relevés ? M. Balmer répond que l'on pourrait très bien faire des relevés intermédiaires, ce qui permettrait par exemple de constater si un privé a une chasse d'eau qui coule ou autre. Le décompte sera ainsi plus précis à une date donnée, car actuellement le relevé des compteurs a commencé début décembre et sera terminé vers mi-janvier si toutes les cartes sont restituées à la Commune.

Procès-verbal – Assemblée du 18 décembre 2014

M. Chris Gabriel demande s'il y a un système de contrôle en cas de fraude, car il prétend que sur place il est plus facile de constater des anomalies. M. Balmer lui répond qu'il n'a pas trop de soucis à ce niveau-là, qu'en cas de doute il sera toujours possible de constater sur place.

M. Pierre Aviolat demande l'incidence de l'émission des ondes sur les autres appareils dans une maison ? M. Balmer répond qu'il n'y a pas d'incidence sur les autres appareils, ce n'est pas la même longueur d'onde.

M. Yvan Crettenand demande comment les anciens systèmes seront recyclés ? La maison GWF qui va fournir les nouveaux appareils va nous racheter les anciens compteurs et les donner dans son centre de traitement.

Comme il n'y a plus de questions, l'objet est passé au vote.

Résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 5 abstentions.

- **Etablissement du PIEP, réseau d'eau potable**
1^{ère} partie, schéma hydraulique **Fr. 25'000.-**

M. Balmer précise qu'il s'agit d'une mise en conformité exigée par l'Etat de Fribourg, tout le schéma hydraulique doit être inscrit sur papier.

M. Marcel Sottas demande quel sera le prix définitif de cette planification ? M. Balmer indique qu'il y a Fr. 80'000.00 prévus pour la partie reconnaissance des vannes et tracé des collecteurs. Pour l'établissement du schéma hydraulique, le montant de Fr. 25'000.00 suffit dans un premier temps. Par contre il est difficile de chiffrer la suite, car il y aura un gros travail de recherche des vannes se situant sous les enrobés ou sous la terre. La même démarche avait été faite pour l'établissement du PGEE.

M. René Bifrare demande si toutes les vannes privées seront inscrites ? Selon M. Balmer ça serait bien, mais on ne les connaît pas toutes.

M. Pierre Aviolat relève que le montant de Fr. 25'000.00 pour le schéma hydraulique lui paraît trop élevé par rapport au Fr. 80'000.00. M. Balmer précise que les offres reçues sont au-dessous de Fr. 20'000.00 mais qu'il préfère prendre un petit peu de marge en cas d'imprévus.

Comme il n'y a plus de questions, l'objet est passé au vote.

Résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

- **Complément révision du PAL** **Fr. 80'000.-**

Le Président informe qu'à la suite de la votation sur la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), entrée en vigueur au 1^{er} mai 2014, la Commune doit faire des travaux complémentaires pour se mettre à jour. La révision avance relativement lentement étant donné qu'il y a des conventions avec les propriétaires à revoir, et que le surdimensionnement doit être réglé. Les surfaces doivent être contrôlée et recalculée, ce qui engendre des frais supplémentaires par rapport aux budgets précédents.

M. Yvan Maillard explique que notre PAL est revenu d'une 2^{ème} consultation préalable en fin d'été avec un certain nombre de modifications exigées. Le budget voté jusqu'à présent (Fr. 150'000.00) est épuisé et un montant supplémentaire est nécessaire pour les mises à jour demandées pour présenter tous les documents aux différents Services de l'Etat et ensuite mettre le nouveau PAL à l'enquête. Il précise que non seulement le Canton doit accepter notre PAL, mais aussi la Confédération qui a une voie de recours.

Le Président précise que le Conseil communal actuel s'est beaucoup investi pour l'élaboration de ce PAL et qu'il serait bien que le projet puisse être mis à l'enquête encore durant cette législature.

M. Pierre-Justin Morard demande s'il s'agit de faire des travaux de « cosmétique » sur ce dossier ou s'il y a vraiment des changements fondamentaux à faire pour être conforme. M. Maillard précise qu'il y a toujours un problème de surdimensionnement sur la Commune et qu'il n'a pas pu être résolu lors de la 2^{ème} consultation préalable, notamment avec la LAT. Des solutions doivent être trouvées ailleurs, il va falloir prendre des décisions sur les zones pouvant rester ouvertes et sur les zones qui devront être fermées.

M. Pierre Aviolat demande la proportion des Fr. 80'000.00 par rapport au coût total. M. Grivel précise qu'il y avait Fr. 150'000.00 votés en 2008 et utilisés depuis, donc cela représente environ 50 % de plus.

M. Michel Schmitt demande ce qu'il en est de la durée de traitement des dossiers au SeCA. Le Président précise qu'au niveau des constructions les délais vont mieux, par contre pour les dossiers que le SeCA transmet à la Préfecture, cela prend plus de temps car cette dernière est submergée. Par contre pour le traitement des plans cela ne va pas plus vite. Le Président ne promet pas que cette révision va entrer en vigueur en 2015, mais que le Conseil communal va faire son possible pour une mise à l'enquête.

Procès-verbal – Assemblée du 18 décembre 2014

M. Michel Schmitt demande également si pour les projets en attente tels que le port il faut que le PAL soit approuvé ou est-ce que les projets peuvent redémarrer au moment du dépôt. Le Président explique que pour le port d'Ogoz, le Conseil vient de recevoir le préavis du SeCA qui demande que la mise à l'enquête du PAL communal soit déposée pour pouvoir continuer.

Ce complément est passé au vote.

Résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 opposition et 6 absentions.

- **Mur du jardin du bâtiment « La Cornache »** **Fr. 30'000.-**

Le Président expose le mauvais état du mur, les infiltrations et autre. Il n'est pas protégé et va être démolie en grande partie, quitte à prévoir des aménagements complémentaires pour les locataires avec des haies simples ou des panneaux pare-vue.

M. René Bifrare demande si le mur sera refait dans la hauteur actuelle ? Non, les parties démolies ne seront en tout cas pas refaites en maçonnerie. C'est au fur et à mesure de l'avancée des travaux qu'il sera décidé ce qui devra être démolie ou pas.

La réfection du mur est passée au vote.

Résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité.

- **Participation à la rénovation de la place de parc de la paroisse** **Fr. 50'000.-**

Le Président explique qu'en lien avec l'agrandissement de la HAP, la discussion de la rénovation de cette place a été faite avec la Paroisse, étant donné qu'elle est propriété de la Paroisse. Plutôt que de reprendre la propriété, un compromis a été trouvé. Il s'agit pour la Commune de participer à cette rénovation à raison de 3/4, sous réserve d'une acceptation en assemblée de paroisse pour 1/4.

M. Marcel Sottas demande si cet investissement concerne la révision complète de la place, avec la réfection du caisson ? Oui, le caisson sera également refait. Il demande également s'il y a un acte juridique pour l'utilisation de la place par la Commune ? **M. François Barras** lui répond que des conventions orales avaient été passées, mais que si des travaux sont réalisés, il convient d'écrire les choses, comme une mise à ban gérée par la Commune, avec inscription au Registre foncier, à la charge de la Paroisse.

La rénovation de cette place de parc est passée au vote.

Résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité.

Point 4

Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2015

Le Président demande s'il y a encore des questions par rapport à ces budgets.

M. Pierre Aviolat demande si le schéma hydraulique pour le PIEP sera mis à disposition ? Oui, il sera consultable soit sur le site internet, soit au bureau communal.

Comme il n'y a plus de question, les budgets sont passés au vote.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont acceptés à l'unanimité.

Point 5

Ratification de l'acquisition des forêts des « Terrasses d'Ogoz »

Le Président informe l'assemblée que les forêts situées sur la parcelle les « Terrasses d'Ogoz » à Le Bry ont été reprises par la Commune pour Fr. 1.00 symbolique. Cela représente les surfaces suivantes : 563 m2, 3'393 m2, 12'056 m2 et 5'264 m2 de forêt, selon le plan mis à l'écran.

La ratification de cette acquisition est acceptée à l'unanimité.

Point 6

Modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour le cycle d'orientation, en lien avec le projet du CO de Riaz

Procès-verbal – Assemblée du 18 décembre 2014

Le Président explique qu'en raison du futur CO de Riaz, la limite d'endettement doit être augmentée, ce que chaque commune gruérienne doit valider. Pour Pont-en-Ogoz, le coût de réalisation représentera une charge annuelle de Fr. 100'000.00 (en principe sur 30 ans).

M. Laurent Liard demande ce qui se passerait en cas de refus de la Commune, étant donné que le peuple a déjà accepté le projet lors des dernières votations ? Le Président répond qu'en principe un quorum suffit (sauf erreur la moitié des habitants et la moitié des communes doivent accepter), conformément aux Statuts.

Comme il n'y a pas d'autre question, la modification est votée.

La modification des statuts est acceptée à la majorité avec 1 opposition et 4 abstentions

Point 7

Informations du Conseil communal

Le Président présente les différents points mis à l'écran :

* **HAP - Inauguration :**

Les travaux seront finalisés pour le printemps et les budgets sont quasi tenus. L'inauguration aura lieu le samedi 28 mars 2015. Il n'y aura pas de manifestation des sociétés dans la halle avant l'inauguration. Des tarifs de location et un règlement d'utilisation sont en cours de discussion.

* **Développement éolien « Le Gibloux » :**

M. Yvan Maillard présente le projet et informe que l'Etat de Fribourg et ses services sont en train de finaliser une nouvelle proposition de plan directeur cantonal éolien avec des sites sur le Plateau fribourgeois. Ce plan est actuellement en consultation auprès du Conseil d'Etat. Les premières études préliminaires permettent de confirmer qu'un potentiel éolien existe dans la région du Gibloux. Un groupe de travail et de réflexion pour un développement éolien avec les communes concernées a été mis sur pied.

Une visite du parc éolien Juvent SA, à Mt-Crosin dans le Jura-bernois, sera certainement organisée courant printemps 2015 pour la population. Une délégation du Conseil communal est d'ailleurs allée visiter cette installation cet automne.

La population sera régulièrement informée si le Gibloux devait se trouver dans une zone retenue par le canton et si le projet éolien démarre. La décision finale sera prise en toute connaissance de cause par la population lors d'un vote.

M. Pierre-Adrien Aviolat demande s'il y a un ordre d'idée de la grandeur du futur parc ? Le premier projet prévoit 12 ou 14 éoliennes.

M. Jean-Claude Bussard demande qui s'occupe de ce projet de développement ? C'est une collaboration entre Groupe E Greenwatt SA et Enova (SIG).

M. Chris Gabriel demande quelle distance il y aura entre les habitations et les éoliennes ? Au minimum à 500 mètres des maisons.

* **Coup de balai 2015 :**

Le nettoyage des rives du lac aura lieu le samedi 18 avril 2015.

* **Fermeture du bureau et de la déchetterie.**

Le bureau communal sera fermé du 19 décembre 2014 au 4 janvier 2015.

La déchetterie sera fermée les mercredis 24 et 31 décembre 2014.

Point 8.

Divers

Mme Patricia Moret demande si les ralentisseurs à la route de Russille seront remis l'année prochaine ? Le Président répond qu'il s'agit d'une mesure provisoire de 2 ans et qu'ensuite une mise à l'enquête sera nécessaire pour une mesure définitive. Mme Moret estime qu'ils ne sont pas posés au bon endroit. Le Président lui répond que les positions ont été définies par le Service des ponts et chaussées et contrôlés avec les riverains.

Mme Patricia Moret, demande pourquoi il y a des piquets sur la route près du bâtiment de la Cornache ? M. Yvan Maillard rappelle que la sortie est très masquée. Etant donné que certains véhicules roulent trop vite à cet endroit, il s'agit là d'une mesure pour « calmer » les usagers. **M. Jean-Louis Brodard** demande alors pourquoi ne pas y mettre un feu rouge ? Ce n'est pas envisageable.

Procès-verbal – Assemblée du 18 décembre 2014

M. Gérard Gapany demande s'il ne serait pas possible de mettre des barrières pour sécuriser le pont à la Route d'Avry à Gumefens, afin d'éviter qu'un enfant tombe. Le Conseil communal va étudier la proposition. Il demande également si la place de jeu de l'école de Gumefens ne pourrait pas être refaite ? Le Président lui répond qu'il faut d'abord trouver une solution contre les actes de vandalisme. M. Pierre-Justin Morard propose que de l'éclairage soit installé pour dissuader les vandales. Le Président répond que c'est une bonne idée, mais qu'il ne faudrait pas que ça gêne les voisins. M. Gérard Gapany, le voisin direct, répond que non, ça serait bien selon lui.

M. Chris Gabriel demande qui est responsable de l'entretien du sentier du lac ? C'est l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère (ASLG) ainsi que Groupe E SA pour tout ce qui est lac et forêt. Il signale qu'un arbre entrave le tracé au kilomètre 10.2.

M. Laurent Liard demande si le tas de bois près du petit pont, qui relie Redon au le Pavillon, va être enlevé ? La réponse est Oui.

M. Pierre-Justin Morard trouve dommage que le chalet des bûcherons ne soit pas rénové pour pouvoir être loué. Le Président lui répond que le sujet a déjà été discuté et est toujours à l'étude, notamment pour y amener de l'électricité.

M. Pierre-Alain Tercier demande s'il ne serait pas possible de poser un panneau d'indication « route sans issue » au quartier de l'Abranna à Le Bry, car beaucoup de véhicules n'arrivent pas à tourner. Le Président propose qu'un signal provisoire informant de l'impasse soit posé.

M. Yvan Crettenand remercie le Conseil communal pour le choix de bois suisse pour la HAP, ainsi que pour la pose d'un miroir à la sortie du Féty à Gumefens. Le Président lui répond que le miroir n'est pas communal.

M. François Barras est inquiet quant à la future construction des « Terrasses d'Ogoz » à cause du glissement de terrain.

Pour la Jeunesse de Gumefens, **M. David Marchon** estime que les jeunes s'investissent pour la Commune et demande un meilleur soutien et des réponses écrite quand lui ou les autres membres posent des questions. Le Président lui demande d'être plus précis dans ses reproches, car s'il parle du partage des locaux de la grange communale des marais (près du terrain de foot), le cas est réglé. M. Marchon parle d'un soutien financier pour les décorations à la chapelle et des frais qu'ils ont eus pour la réfection de la grange. M. Yvan Maillard lui rappelle que la Commune attend toujours la présentation d'une facture et d'une demande précise et écrite de ce qu'ils veulent.

Mme Gina Boegli de Gumefens dit qu'elle n'a jamais reçu de réponse non plus concernant un courrier qu'elle aurait écrit pour exprimer son mécontentement lors de l'organisation du Jet-ski Race. Le Conseil communal n'a pas souvenir d'avoir reçu quelque chose de sa part mais va contrôler.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président clôt l'Assemblée et remercie l'ensemble de l'administration, l'édilité, les diverses commissions, les conductrices, toutes les personnes auxiliaires ainsi que le Conseil communal et la secrétaire. Il remercie également le Club des Dames qui va servir le verre de l'amitié et souhaite ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et une heureuse année à chacun.

L'Assemblée est levée à 22h15.

Comptes 2014 - Fonctionnement

Comptes de fonctionnement			Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	682'046	178'013	693'886	158'150	672'043	157'582
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS		122'550	0	115'428	0	116'402	0
02	ADMINISTRATION GENERALE		559'495	178'013	569'024	158'150	553'909	157'582
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		0	0	9'434	0	1'732	0
	Excédents de charges ou de produits			504'032		535'736		514'461
1	ORDRE PUBLIC		166'509	75'609	226'387	102'000	93'458	42'058
12	JUSTICE	C. Tornare	48'563	0	59'000	0	6'348	0
14	POLICE DU FEU	M. Schmutz	65'678	29'709	78'900	30'000	73'081	40'201
15	MILITAIRE	Y. Maillard	0	0	8'500	0	5'307	0
16	PROTECTION CIVILE	Y. Maillard	52'269	45'900	79'987	72'000	8'722	1'858
	Excédents de charges ou de produits			90'900		124'387		51'400
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	M.-C. Fragnière	2'172'750	139'304	2'186'707	117'921	2'193'763	124'452
20	ECOLE ENFANTINE		182'584	37'942	189'563	17'500	167'956	9'020
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE		1'373'474	82'924	1'362'337	82'421	1'401'070	96'181
22	ECOLEES SPECIALISEES		278'934	0	293'211	0	270'181	0
23	FORMATION PROFESSIONNELLE		42'461	0	39'799	0	37'644	0
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE		295'297	18'438	301'798	18'000	316'913	19'251
	Excédents de charges ou de produits			2'033'447		2'068'786		2'069'311
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	110'805	0	135'478	1'000	99'040	2'310
30	CULTURE		60'204	0	54'320	0	51'694	0
34	SPORTS	M. Grivel	43'735	0	71'858	1'000	40'698	2'310
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		1'260	0	2'000	0	1'365	0
39	CULTE, EGLISE		5'606	0	7'300	0	5'283	0
	Excédents de charges ou de produits			110'805		134'478		96'730
4	SANTE	F.Morard	463'570	12'309	435'404	10'000	441'199	16'644
40	HOPITAUX		66'715	0	65'278	0	77'821	0
41	HOMES MEDICALISES		325'454	0	297'925	0	290'694	0
44	SOINS AMBULATOIRES		56'051	0	56'051	0	51'011	0
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES		15'199	12'309	16'000	10'000	21'522	16'644
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES		152	0	150	0	152	0
	Excédents de charges ou de produits			451'261		425'404		424'555
5	AFFAIRES SOCIALES	F.Morard	825'250	12'243	826'772	5'000	776'646	25'202
50	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE		0	1'598	0	1'500	0	1'516
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	M.-C. Fragnière	50'799	9'393	54'500	3'500	52'438	10'334
55	INVALIDITE		386'096	0	383'748	0	372'943	0
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		22'567	0	20'000	0	20'029	0
57	PERSONNES 3EME AGE		6'030	0	6'500	0	7'099	0
58	AIDE SOCIALE		359'758	1'252	362'025	0	324'138	13'352
	Excédents de charges ou de produits			813'008		821'772		751'444
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F.Morard	444'693	10'453	508'940	23'000	511'360	41'752
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		388'019	8'493	448'862	20'000	436'681	22'352
65	TRAFIC REGIONAL		56'674	1'960	60'078	3'000	74'678	19'400
	Excédents de charges ou de produits			434'241		485'940		469'607

Comptes 2014 - Fonctionnement

7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENV.		806'947	783'440	747'895	655'100	797'158	732'549
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	J.-C. Balmer	204'484	204'484	171'700	171'700	219'217	184'809
71	PROTECTION DES EAUX	J.-C. Balmer	366'498	366'498	328'000	328'000	341'012	341'012
72	ORDURES MENAGERES	M. Schmutz	191'434	153'147	175'424	145'400	172'376	146'716
74	CIMETIERE	M. Schmutz	6'128	4'950	1'368	0	696	2'500
75	CORRECTION EAUX,ENDIGUEM NTS	Y. Maillard	974	6'000	6'000	0	22'856	14'760
78	PROTECTION DE LA NATURE	Y. Maillard	2'005	0	3'000	0	2'046	0
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	35'423	48'361	62'403	10'000	38'956	42'752
	Excédents de charges ou de produits			23'506		92'795		64'609

8	ECONOMIE		247'619	179'850	251'541	153'866	214'881	161'436
80	AGRICULTURE	M. Grivel	2'894	0	2'757	0	2'965	0
801	ALPAGE (exploitation)	M. Grivel	10'887	24'950	14'564	20'500	8'577	20'713
81	FORETS	M. Schmutz	154'115	154'115	131'366	131'366	139'825	139'825
83	TOURISME	Y. Maillard	79'722	785	102'854	2'000	63'514	898
	Excédents de charges ou de produits			67'768		97'675		53'445

9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	1'350'289	5'884'196	1'233'561	5'836'965	1'906'206	6'404'162
90	IMPOTS		40'766	4'333'230	29'000	4'150'883	33'400	4'356'576
930	PEREQUATION FINANCIERE		0	277'155	0	298'493	0	293'792
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		511'608	510'629	646'814	671'897	607'074	602'595
941	IMMEUBLE ECOLE LE BRY	M. Schmutz	14'322	10'570	19'704	10'000	33'385	10'612
942	IMMEUBLES DIVERS	M. Schmutz	6'668	1'110	8'800	960	1'705	1'110
942	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	M. Schmutz	201'156	232'773	195'874	227'874	206'810	232'303
943	IMMEUBLE COMMUNAL AVRY	M. Schmutz	261'933	310'797	231'831	276'920	306'408	320'898
944	PARCHETS	M. Grivel	18'010	41'752	8'300	42'000	3'108	41'792
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	M. Schmutz	54'422	99'427	65'538	95'200	66'491	103'729
946	HALLE LE BRY	M. Schmutz	23'840	750	4'700	750	26'111	750
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	217'564	66'003	23'000	61'988	621'715	440'005
	Excédents de charges ou de produits		4'533'907		4'603'404		4'497'956	

Récapitulation

		Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013		
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
		7'270'478	7'275'417	7'246'572	7'063'002	7'705'754	7'708'146	
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	682'046	178'013	693'886	158'150	672'043	157'582
1	ORDRE PUBLIC		166'509	75'609	226'387	102'000	93'458	42'058
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	M.-C. Fragnière	2'172'750	139'304	2'186'707	117'921	2'193'763	124'452
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	110'805	0	135'478	1'000	99'040	2'310
4	SANTE	F. Morard	463'570	12'309	435'404	10'000	441'199	16'644
5	AFFAIRES SOCIALES	F. Morard	825'250	12'243	826'772	5'000	776'646	25'202
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	444'693	10'453	508'940	23'000	511'360	41'752
7	PROT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		806'947	783'440	747'895	655'100	797'158	732'549
8	ECONOMIE		247'619	179'850	251'541	153'866	214'881	161'436
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	1'350'289	5'884'196	1'233'561	5'836'965	1'906'206	6'404'162
	Excédents de charges ou de produits de fonct.		4'939			183'570	2'392	

Comptes 2014 - Investissements

Compte d'investissement		Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013		
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	563'826	-	600'000	-	6'594	-
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		563'826	-	600'000	-	6'594	-
	Excédents de charges ou de produits			563'826		600'000		6'594
1	ORDRE PUBLIC							
15	MILITAIRE	Y. Maillard	-	-	65'000	-	-	-
	Excédents de charges ou de produits							
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	MC Fragnière	-	-	-	-	70'938	-
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE		-	-	-	-	70'938	-
	Excédents de charges ou de produits							70'938
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	2'013'054	-	3'480'000	-	367'642	-
34	SPORTS	M. Grivel	2'013'054	-	3'430'000	-	357'642	-
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		-	-	50'000	-	10'000	-
	Excédents de charges ou de produits			2'013'054		3'480'000		367'642
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	38'701	-	1'035'000	400'000	90'000	5'100
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		38'701	-	1'035'000	400'000	90'000	5'100
	Excédents de charges ou de produits			38'701		635'000		84'900
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENV.		84'164	284'108	1'065'000	123'500	97'364	231'168
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JC Balmer	-	97'500	580'000	73'500	27'929	150'250
71	PROTECTION DES EAUX	JC Balmer	52'310	186'608	470'000	50'000	69'435	80'918
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	31'854	-	15'000	-	-	-
	Excédents de charges ou de produits			199'944		941'500	133'804	
8	ECONOMIE		-	-	-	-	66'713	-
83	TOURISME	Y. Maillard	-	-	-	-	66'713	-
	Excédents de charges ou de produits			-		-		66'713
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	292'568	2'708'205	250'000	-	256'588	719'571
942	IMMEUBLES DIVERS AVRY	M. Schmutz	-	-	-	-	-	20'320
##	IMMEUBLE CORNACHE AVRY		8'460	-	250'000	-	-	-
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	284'108	2'708'205	-	-	256'588	699'251
	Excédents de charges ou de produits			2'415'637		250'000	462'983	

Récapitulation		Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013		
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
0	TOTALISATION		2'992'313	2'992'313	6'495'000	523'500	955'839	955'839
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	563'826	-	600'000	-	6'594	-
1	ORDRE PUBLIC		-	-	65'000	-	-	-
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	M.-C. Fragnière	-	-	-	-	70'938	-
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	2'013'054	-	3'480'000	-	367'642	-
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	38'701	-	1'035'000	400'000	90'000	5'100
7	PROT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		84'164	284'108	1'065'000	123'500	97'364	231'168
8	ECONOMIE		-	-	-	-	66'713	-
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	292'568	2'708'205	250'000	-	256'588	719'571
	Excédents de charges ou de produits			-	-	5'971'500	-	-

Comptes 2014 - Bilan

BILAN		2014		2013	
		Doit	Avoir	Doit	Avoir
1	ACTIF				
10	DISPONIBILITES	1'793'930		2'236'502	
11	DEBITEURS	2'296'409		1'828'172	
12	PLACEMENTS	4'824'615		4'877'696	
13	ACTIFS TRANSITOIRES	64'823		58'268	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	6'684'948		4'749'067	
2	PASSIF				
20	ENGAGEMENTS COURANTS		673'496		324'346
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME		8'737'576		7'344'342
24	PROVISIONS		160'000		160'000
25	PASSIFS TRANSITOIRES		163'635		164'310
28	RESERVES		1'987'876		1'819'504
29	FORTUNE		3'942'142		3'937'203
TOTAUX DU BILAN		15'664'725	15'664'725	13'749'705	13'749'705

Comptes 2014 - Commentaires

Commentaires et détails des Comptes de fonctionnement 2014

Les commentaires décrits dans les comptes 2014 ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par chapitre, par rapport au budget 2014 et aux comptes 2013, ainsi que de donner quelques chiffres pour information. Le nombre d'habitants de notre commune au 31.12.2014 est de **1'737 personnes**, soit 33 de plus qu'en 2013. Par contre, la population légale 2013, prise en compte pour les pots communs, est de 1'711 personnes.

(Une partie des chiffres donnée en comparaison est ajustée au Fr. 1'000.-)

L'exercice 2014 se boucle avec un bénéfice de Fr. 214'504.89
avant amortissements supplémentaires comptabilisés de Fr. 209'566.-

Le résultat 2014 est inférieur à 2013 avec une diminution du bénéfice de Fr. 54'000.-
 Cet exercice est qualifié de bon par le Conseil communal. Si l'on ajoute le déficit prévu au budget de Fr. 184'000.-, on remarque une différence positive d'environ Fr. 398'000.- par rapport au budget.

Voici en grandes lignes les postes qui ont influencé positivement nos comptes.

Le total des impôts est de Fr. 4'333'000.-, soit 183'000.- de plus que le budget
 Amortissements obligatoires et intérêts des dettes : Fr. – 140'000.-
 Dépenses non spécifiées (compétences du Conseil communal) Fr. – 20'000.- (non utilisées)

Total des charges pour notre Commune, moins les imputations internes et les amortissements supplémentaires : Fr. 6'282'000.-
 (soit 62'000 de plus qu'en 2013, ce qui correspond à environ Fr. 3'600.- par habitant.)

Détail bref des charges :

Communales	Fr. 3'335'000.-	(en augm. de Fr. 60'000.-)
Cantoniales	Fr. 1'930'000.-	(en augm. de Fr. 71'000.-)
Associations de communes	Fr. 1'017'000.-	(en augm. de Fr. 33'000.-)

Comptes 2014 - Commentaires

Détails des amortissements supplémentaires comptabilisés de **Fr. 209'566.-** comprenant :

Bâtiments administratifs eau chaude (solde)	Fr.	129'999.-
Bus scolaires (solde)	Fr.	2'367.-
Vestiaire FC Gumefens	Fr.	50'000.-
Véhicule édilité	Fr.	27'200.-

Le bénéfice présenté à l'Assemblée communale est de Fr. 4'938.89

Chapitre 0 : Administration

Traitements et jetons du conseil communal :	Fr.	92'000.-
Traitements du personnel administratif :	Fr.	267'000.-

Chapitre 1 : Ordre public

Salaires et solde pompiers :	Fr.	32'000.-
Taxe d'exemption du service pompier :	Fr.	26'000.-
Réserve protection civile, au bilan :	Fr.	742'000.-

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Subvention cantonale des transports : (salaires, carburant, assurance, impôts et entretien)	Fr.	104'000.-
Traitement des chauffeurs de bus :	Fr.	52'000.-
Bourses d'apprentissage et d'études :	Fr.	24'300.- (soit 81 jeunes à Fr. 300.-)

Chapitre 3 : Culte culture et loisirs

Participations aux dépenses du conservatoire :	Fr.	39'000.- (comptes 2013 Fr. 32'000.-)
Dons aux sociétés à but culturel :	Fr.	16'000.-
Dons aux sociétés sportives :	Fr.	18'000.-

Chapitre 4 : Santé

Frais financiers pour personnes en home médicalisé :	Fr.	43'000.- (comptes 2013 Fr. 37'000.-)
Participation au déficit EMS Humilimont :	Fr.	7'445.- (première année)
Nombres de résidents pour la Commune de Pont-en-Ogoz au 31.12.2014 : 6 personnes		

Chapitre 5 : Affaires sociales

Participation au Service social la Gruyère :	Fr.	190'000.- (comptes 2013 Fr. 161'000.-)
Participation au service d'aides familiales:	Fr.	122'000.- (comptes 2013 Fr. 113'000.-)

Chapitre 6 : Transports et communications

Traitements du personnel édilitaire :	Fr.	157'000.-
Frais éclairage public :	Fr.	26'000.-
Heures de déneigement :	Fr.	22'000.- (comptes 2013 Fr. 42'000.-)
Gravier et sel :	Fr.	15'000.-
Participation au trafic régional :	Fr.	57'000.- (comptes 2013 Fr. 49'000.-)
Diminution intérêt et amortissement :	Fr.	- 34'000.-

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement

70 Approvisionnement en Eau

Location compteurs et abonnements :	Fr.	92'000.- (comptes 2013 Fr. 81'000.-)
Vente d'eau :	Fr.	99'000.- (comptes 2013 Fr. 92'000.-)
Attribution à la réserve eau potable :	Fr.	20'000.- (1 ^{ère} année de réserve)

71 Protection des Eaux

Total des taxes d'épuration :	Fr.	363'000.- (comptes 2013 Fr. 338'000.-)
Attribution à la réserve :	Fr.	170'000.- (réserve au bilan Fr. 812'000.-)
Coût de participation à la STEP :	Fr.	114'000.-

72 Ordures ménagères

Taux de couverture du compte ordures ménagère 80% (limite fixée par le Canton à 70%)		
Frais de ramassage des ordures ménagères :	Fr.	155'000.- (comptes 2013 Fr. 140'000.-)
Produit taxes de base :	Fr.	66'000.-
Taxes proportionnelles aux sacs :	Fr.	54'000.-

79 Aménagement du Territoire

Autorisations de construire et de démolir :	Fr.	43'000.-
---	-----	----------

Comptes 2014 - Commentaires

Chapitre 8 : Economie

Salaire alpage et travaux annexes :	Fr.	7'000.-
Loyers estivage :	Fr.	10'000.- (moyenne de 40 génisses)
Subvention fédérale estivage :	Fr.	15'000.-

81 Forêts

Produits vente de bois :	Fr.	116'000.-
Prestations entreprises forestières :	Fr.	135'000.-
Prélèvement sur le fond de réserve des forêts :	Fr.	14'000.- (réserve au bilan Fr. 78'000.-)

83 Tourisme

Participation à Gruyère Tourisme :	Fr.	13'000.-
Contribution ARG :	Fr.	38'000.-
Contribution Régionalisation des sports :	Fr.	20'000.- (nouveau)

Chapitre 9 : Finances et Impôts

Impôts (Taux 75% Pers. physiques et morales)

Produit des impôts / personnes physiques :	Fr.	3'363'000.-
Produit des impôts / personnes morales :	Fr.	59'000.-
Contributions immobilières :	Fr.	441'000.- (en hausse de Fr. 24'000.-)
Impôt sur les gains et les mutations immobilières :	Fr.	189'000.- (comptes 2013 Fr. 291'000.-)
Impôt sur les prestations en capital :	Fr.	47'000.- (comptes 2013 Fr. 110'000.-)
Impôt sur les chiens :	Fr.	11'000.-
Impôt cantonal sur les véhicules :	Fr.	118'000.- (reçu du canton)

Charges d'intérêts et frais :	Fr.	180'000.- (en dim. de Fr. 5'000.-)
Amortissements obligatoires :	Fr.	327'000.- (en dim. de Fr. 90'000.-)

Immeubles communaux / Parchets

Bénéfice immeuble communal Avry :	Fr.	49'000.- (int. et amort. de Fr. 141'000.-)
Bénéfice immeuble la Cornache :	Fr.	45'000.- (int. et amort. de Fr. 30'000.-)
Bénéfice sur parchets :	Fr.	24'000.- (terre agricole)

Chapitre 99 : Postes non ventilables

Recette extraordinaire du canton pour la 2 ^{ème} année école enfantine :	Fr.	58'000.- (dernière année)
---	-----	---------------------------

Michel Grivel

Investissements complémentaires 2015

Mur de l'école, Le Bry

FR 60'000.--

Le mur de l'école est en très mauvais état, il s'effrite sur la route cantonale et doit être assaini. Il s'agit d'une exigence de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC.

Les travaux consisteront à enlever la barrière existante ainsi qu'une partie du mur. Un coffrage en béton armé, des travaux d'enrobé et le remplacement de la barrière seront réalisés.

Marcel Schmutz



Investissements complémentaires 2015

Réfection des sentiers pédestres publics par la protection civile

FR 50'000.--

Investissement pour l'amélioration, l'entretien et la réfection nécessaire de 6 tronçons concernant nos sentiers pédestres communaux.

Pour la réalisation des travaux proposés, nous pouvons bénéficier des hommes de la Compagnie d'Intervention de Protection Civile Sud, en automne de cette année.

Les travaux proposés sont répartis en 6 chantiers distincts répartis sur les sites suivants : Le Bry - secteur Lac ; Avry - Rte de Russile et Bovigny ; Gumefens secteur Marais et Lac.

Yvan Maillard

Informations communales



Halle polyvalente

En date du samedi 28 mars 2015, le Conseil communal s'est fait un plaisir d'inaugurer avec la population son nouveau complexe communal. Si le nom de ce complexe sera encore consacré prochainement, le Conseil communal espère que les nouvelles salles et les aménagements proposés sauront satisfaire chaque utilisateur.

Le bâtiment accuse désormais un volume supplémentaire de 3'400 m³ pour 1'700 m³ de terre travaillée, 540 m³ de béton et béton armé et 60 tonnes de ferrailage et d'acier. Les travaux prévus ont été réalisés et les rénovations ont même été au-delà du programme initial, en particulier dans les sous-sols et anciens abris de la protection civile. Quant aux aménagements extérieurs, ils sont en cours de réalisation. Un dernier tapis sera posé autour du bâtiment ainsi que sur la place de parcs inférieure au début de l'été, suivi d'un marquage.

Le Conseil communal tient encore à rappeler qu'outre les usages réguliers et connus, tels la gymnastique pour le Centre scolaire et les répétitions des sociétés, **toute utilisation de salles doit être annoncée et réservée auprès de l'Administration communale**. Il en va ainsi notamment pour les comités et manifestations ou répétitions extraordinaires, de manière à éviter d'éventuels conflits. Il va de soi que la personne ou la société qui aura réservé l'usage d'une salle en aura la priorité.

Enfin, le règlement d'utilisation du complexe communal, ainsi que le tarif des locations, sont désormais disponibles sur le site internet de la Commune : www.pont-en-ogoz.ch

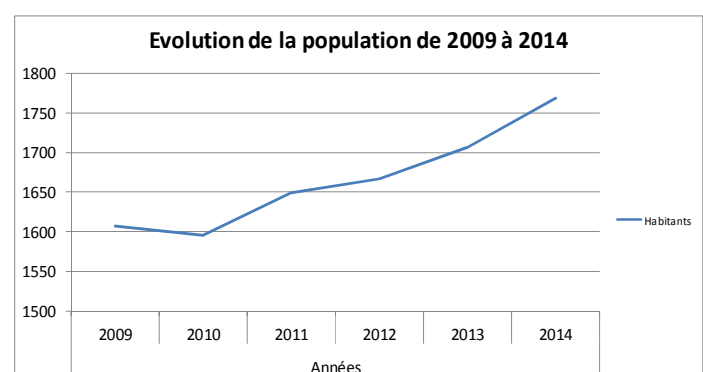
Population et nouveaux citoyens

Nombre d'habitants au 31.03.2015 :
1'746 personnes

Le nombre est en constante augmentation. Le Conseil communal s'en réjouit et souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants.

Les nouveaux citoyens nés en 1996 et 1997 sont au nombre de 49.

Une soirée en leur honneur aura lieu le **vendredi 8 mai 2015**.



Informations communales

Ouverture de l'accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire ouvrira ses portes le 27 août 2015 dans la nouvelle halle polyvalente, à Avry-devant-Pont. Cet accueil extrascolaire a pour but d'offrir un espace d'encadrement aux élèves en dehors du temps de classe, pour une durée déterminée par le contrat d'inscription.

Il se veut un espace où les enfants se sentiront à l'aise et en sécurité. L'accueil de midi comprendra le repas, livré par un fournisseur labellisé « fourchette verte » et un moment de détente. L'accueil de fin d'après-midi se composera d'un goûter, d'un temps pour les devoirs et également de moments réservés à la détente.

L'accueil se tiendra dans la salle « **Les Amaris** » au premier étage du nouveau complexe pour les moments de jeux et de détente et les repas dans la salle attenante à la cuisine. La salle de gymnastique pourra également être utilisée pour des jeux d'équipe.

L'accueil extrascolaire sera ouvert selon le calendrier scolaire et ce le lundi, mardi et jeudi dès 11h30 et dès 15h20. Il sera ouvert uniquement à 11h30 le vendredi et fermé toute la journée le mercredi.

Le tarif appliqué à chaque inscription est déterminé par le revenu parental. Un barème dit « dégressif » permet une subvention communale et également de l'Etat pour les enfants fréquentant l'école infantine. Nos tarifs sont le reflet de ceux appliqués dans les communes voisines.

Le règlement et les tarifs sont à votre disposition pour consultation au bureau communal ou sur le site internet de la Commune : www.pont-en-ogoz.ch

Poste vacant - Commune de Pont-en-Ogoz

Suite au prochain départ à la retraite de notre employé communal, Monsieur Yvan Bulliard, nous sommes à la recherche d'un

employé communal polyvalent (80 à 100 %)

Tâches principales :

- Exécution de travaux édilitaires, de voirie et d'entretien du réseau routier
- Exécution de travaux d'entretien des bâtiments, de conciergerie et de chauffage
- Surveillance et maintenance du réseau communal d'adduction d'eau

Profil recherché et exigences :

- Employé polyvalent, nationalité suisse ou permis C, titulaire d'un CFC d'une branche manuelle
- Permis de conduire cat. B
- Etre organisé dans son travail, capable de prioriser ses tâches par ordre d'urgence
- Aptitude à travailler seul ou en petite équipe
- Bonne condition physique adaptée à des travaux extérieurs
- Disposition à effectuer des horaires irréguliers et à travailler le samedi
- Personnalité au contact facile, avec entretient, et discrétion due à sa fonction communale
- Incorporation au Service du Feu
- Prêt à être domicilié sur le territoire communal

Nous offrons :

- Place stable et responsabilités en fonction des compétences, travail varié
- Prestations sociales selon les statuts du personnel communal

Entrée en fonction :

- De suite ou à convenir

Merci de bien vouloir adresser votre offre de service accompagnée d'un curriculum vitae, d'une photo, de copies de certificats et de références **jusqu'au 31 mai 2015** à :

Administration communale, Route de l'Eglise 13, 1644 Avry-devant-Pont

Mention « postulation employé communal ».

Pour tout renseignement complémentaire, M. Félix Morard (Conseiller communal responsable des routes) se tient volontiers à disposition au 079 759 69 93.

Le Conseil communal

Informations communales

Résultats des analyses – Campagne 2014 - 2015 Puits Sous-le-Gibloux et Puits de l'ACAPE

Les résultats transmis par le **Service de la sécurité alimentaire de l'Etat de Fribourg** confirment que les résultats des analyses physiques et microbiologiques effectuées sur les échantillons prélevés sont **conformes** aux normes en vigueur pour l'eau potable. Aucune de nos eaux ne sont traitées.

En cas de problème, vous pouvez appeler l'administration communale au 026 915 14 94.



	Paramètres	Unité	Résultats		Norme
			Puits Sous le Gibloux PSG1	Puits de l'ACAPE	
Puits sous-le-Gibloux (analyse du 27.11.2014) Provenance : ▪ Eau de nappe et sources	Couleur	-	Incolore	Incolore	T : Incolore
	Turbidité	UT/F	0.18 ± 0.03	0.24 ± 0.03	T : max. 1
	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	507 ± 10	652 ± 13	-
	Dureté totale	°fH	31.1 ± 1.2	37.5 ± 1.5	-
Puits de l'ACAPE (analyse du 26.03.2015) Provenance : ▪ Robinet sous-sol station ACAPE, Echarlens	Ammonium	mg/l	<0.05	<0.05	T : max. 0.10
	Nitrite	mg/l	<0.05	<0.05	T : max. 0.10
	Nitrate	mg/l	10 ± 0	15 ± 1	T : max. 40
	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	220	40	T : max. 100 ou 300
	Escherichia coli	UFC/100ml	0	0	T : max. 0
	Enterococcus spp.	UFC/100ml	0	0	T : max. 0

T : Valeur de tolérance

Obligation de tenir les chiens en laisse en forêt



Tous les chiens ont besoin de s'ébattre régulièrement en plein air. Cette dépense physique est nécessaire à leur bien-être. Il ne faut toutefois pas oublier que tous les chiens, même les plus petits, ont un instinct de prédateur et sont susceptibles de s'attaquer aux animaux sauvages.

Les dégâts peuvent être particulièrement graves au printemps, période de reproduction de la plupart des espèces de mammifères et d'oiseaux sauvages. Les petits sont souvent bien cachés dans la forêt, dans les fourrés, mais les chiens les repèrent facilement grâce à leur odorat très développé. Renardeaux, faons et oisillons constituent ainsi par exemple des proies faciles et incapables de se défendre ou de s'enfuir.

Tenir son chien en laisse est le seul moyen sûr pour l'empêcher de parcourir la forêt et d'y déranger les animaux sauvages. Le Conseil communal et le Service des forêts et de la faune rappellent donc à toutes les détenteuses et tous les détenteurs de chiens qu'ils doivent, conformément à l'art. 8 du règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens, **tenir leurs chiens en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet.**

Règlement communal : www.pont-en-ogoz.ch/fr/administration-reglements-communaux.html

NB : Pensez également à ramasser les déjections canines.

Fermeture estivale du bureau communal

Le bureau communal sera fermé
du 30 juillet 2015 au 16 août 2015 inclus



Informations communales - DECHETTERIE

Volume des déchets pour 2014 :

Pont-en-Ogoz: tonnage 2014																	
Entreprise d'élimination	Saidef		Saidef	Papirec Moudon	Fricompos	Gravière la Tuffière	Kaufmann Givisiez - Thoerishaus			Thommen-Furler Greenpool				Batrec Wimmis	Thevenaz-Leduc	ETA Fragnière	
	2014	Ubains	Bois	Objets enc.	Papier	Gazon	DCMI	Alu / fer-blanc	Ap. élec.	Ferraille	Peinture	Huile min.	Huile vég.	Batteries	Piles	Nespresso	Branches
Janvier	20'640	4'340	810	7'510			200					1			1		
Février	17'840			7'000		6'940	200			210	1	1	173		1		
Mars	23'620	11'770		8'940	7'680	6'180	200										
Avril	21'200	7'830	920	11'300	14'580	12'600	460			452					1		
Mai	22'480	9'030		8'940	13'900	27'440	260			208	1	1			1		
Juin	25'000	11'290	870	9'200	20'580		280	149		223	1			173			
Juillet	25'380	8'280	1'060	9'680	9'580	24'700	260			227		1			1		
Août	22'940	9'440		8'410	23'300	11'900	240	119		412	1	1			1		
Septembre	24'280	8'910	1'140	10'470	17'780	11'160	160			503		1			1		
Octobre	22'760	10'620	2'180	9'000	19'940		240				1						
Novembre	18'240	2'620	680	8'880	15'860	11'520	370			139		1			1		
Décembre	20'610	5'860	200	10'540			140				1						
TOTAL	264'990	89'990	7'860	109'870	143'200	112'440	3'010	268	20	2'374	6	7	173	173	8	300	
	kg	kg	kg	kg	Kg	kg	kg	kg	Tonnes	kg	Fûts	Fûts	kg	kg	Contain.	m3	

RAPPEL concernant les déchets plastiques

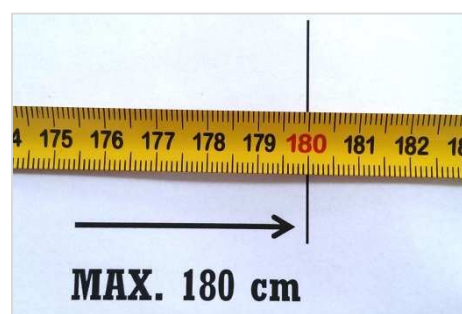
Tous les déchets qui ne font pas l'objet d'une récupération spéciale, les emballages plastiques, gobelets yaourt, petits flacons, etc... doivent être mis dans les sacs à poubelles rouges de la commune.

Seuls les grands objets plastiques ne pouvant pas être déposés dans les sacs à ordures sont acceptés à la déchetterie.



Objets encombrants

Les objets encombrants, bois, ferraille, etc... ne doivent pas dépasser 1 m 80, ou ils seront refusés par le personnel de la déchetterie.



Informations communales

Poste vacant - Commune de Pont-en-Ogoz

Pour la prochaine saison hivernale, nous sommes à la recherche d'une

personne pour le déneigement des routes, secteur Avry-dvt-Pont

La personne intéressée doit avoir sa propre machine ou tracteur. La Commune prend en charge les modifications nécessaires et fournit les accessoires (lames, sableuse).

Merci de bien vouloir adresser votre offre de service **jusqu'au 31 mai 2015**, à :

Administration communale, Route de l'Eglise 13, 1644 Avry-devant-Pont
Mention «postulation déneigement».

Pour tout renseignement complémentaire, M. Félix Morard (Conseiller communal responsable des routes) se tient volontiers à disposition au 079 759 69 93.

Le Conseil communal

Coup de balai Commune de **PONT-en-OGOZ**
Samedi 18 avril 2015
OPERATION DE NETTOYAGE DES RIVES DU LAC

Pour une participation active, mettez de bonnes chaussures, munissez-vous d'une paire de gants, choisissez un lieu et rejoignez-nous!

08h30 Cabane des Pêcheurs, Gumefens
08h30 Quartier de Villarvassaux
08h30 Ile & Port d'Ogoz - La Bry
08h30 Pavillon à Yrens Crottel
08h30 Club de Voile

Repas offert par la commune
Organisateur: la société de Pêche
Inscriptions sur place auprès du responsable de site.

ACTION COUP DE BALAI 2015

Un tout grand **MERCI** aux personnes qui ont participé à la manifestation 2015, ayant ainsi activement contribué au nettoyage des rives du Lac !

Cette année 110 participants ont retroussé leurs manches pour donner un coup de balai d'une grande efficacité !

Communications des associations et sociétés locales

Jette des Ponts
organise son
Marché de printemps
Samedi 9 mai 2015
Gumefens
Place de l'école - 09h00 à 17h00
Stands • Animations
Boissons • Restauration • Glaces

Pirouette et Cerf-Volant
Fable musicale et scénique interprétée par la société d'accordéonistes "La Coccinelle" mise en scène par Yves Loutan
22 - 23 - 29 et 30 mai 2015 à 20 h 15
Réservations :
Tél. 078 767 09 01 de 18h à 20h du lundi au vendredi
Entrée 25.-- (6 à 16 ans 15.--)

Fête cantonale fribourgeoise des accordéonistes
12 juin 2015 à 21 h
Concert de Chuelee entrée 15.--
13 juin 2015 dès 15 h
Prestations des sociétés
Salle Polyvalente de Sorens

www.accordeon-marsens.ch
notre 50^e anniversaire

Communications des associations et sociétés locales



Agenda musical

Chers citoyens, chers amis de la musique,

Notre société de musique a le plaisir de vous informer de ses manifestations à venir :

- ♪ Du jeudi 14 au dimanche 17 mai 2015
22^{ÈME} FÊTE CANTONALE DES MUSIQUES FRIBOURGEOISES à Wünnewil-Flamatt ; détail des prestations :
 - concours en salle : vendredi 15 mai 2015, 15h05
 - concours de marche : vendredi 15 mai 2015, 17h06
 Venez nombreux nous soutenir !
- ♪ Samedi 20 juin 2015
BALADE GOURMANDE en collaboration avec l'association Jette des Ponts
 Inscrivez-vous sans tarder www.jette-des-ponts.ch
- ♪ Du jeudi 5 au samedi 7 novembre 2015
90^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'ECHO DU GIBLOUX,
 Un comité d'organisation est actuellement en train de vous concocter un programme de circonstance.
 Réservez d'ores et déjà ce week-end qui s'annonce « époustouflant » !

Les musiciennes et musiciens de l'« Echo du Gibloux » se réjouissent de vous rencontrer lors de ces prochaines manifestations !



La 5^{ème} édition de la Frigaz BerGiBike, reliant Fribourg à Bulle, en passant par la Berra et le Gibloux, aura lieu le dimanche 28 juin 2015 et traversera la commune de Pont-en-Ogoz.

Les départs respectifs seront donnés à 08h00 à Fribourg et à 09h00 à Rossens. N'hésitez pas à venir encourager les coureurs, mais soyez prudents et vigilants envers les plus jeunes lors du passage de la course.



Communications des associations et sociétés locales

**Brunch
du 1^{er} Août au Bry
à la ferme de L'Abranna**

**Famille Philippe et Sylvie
Demierre**

**Prix par adulte : fr. 38.-
Prix spécial pour les enfants
Sous Cantine / Dès 9h00
Animations diverses**

**Inscription : 079/767.78.14
ou demiphil@bluewin.ch**

Pont-en-Ogoz

(Gumefens - Avry-dt-Pont - Le Bry)

Samedi 20 juin 2015

Balade gourmande

Parcours d'env 4km divisé en 7 étapes
gastronomiques. Accessible aux poussettes et aux
personnes à mobilité réduite.

Soirée raclette avec musique champêtre ouverte à
tous

Infos et inscriptions :

www.jette-des-ponts.ch ou

079/377.57.78 ou 079/765.98.01



Org. : Association Jette-des-Ponts et la fanfare
l'Echo du Gibloux d'Avry-dt-Pont

Samedi 22 août 2015

De 11 h à 23 h
à la parcelle de la pêche à Gumefens

« Guinguette au bord de l'eau »

Orchestre / Bars / Château gonflable

« 1^{ère} bourse d'articles de pêche »

De 11 h à 17 h
Venez vendre, acheter ou troquer votre surplus de matériel...

Gratuit et sans inscription !
(Pensez à venir avec une table ou une couverture...)



Basse-Gruyère

Case postale 23
1643 Gumefens

Restauration midi et soir

Accueil extrascolaire

Dans le cadre de l'ouverture de notre accueil extrascolaire le 27 août 2015, la Commune recherche

Un/e responsable

le taux d'occupation reste à définir.

Votre mission :

- Collaborer à la mise en œuvre de la politique communale d'accueil extrascolaire
- Assurer la coordination avec tous les partenaires publics et privés en lien avec l'accueil extrascolaire des enfants (contact avec les familles, les autorités, les institutions de formation, les fournisseurs)
- Assumer la responsabilité globale de l'accueil extrascolaire communal

Votre profil :

- Une formation pédagogique reconnue ou être disposé/e à suivre une formation
- Expérience auprès des enfants
- Esprit d'initiative, sens de l'organisation
- Facilité dans les relations humaines
- Maîtrise des outils informatiques courants

En cas d'intérêt, vous êtes prié(e) d'adresser votre lettre de motivation et documents utiles **d'ici au 20 mai 2015**, à l'administration communale.

Pour tout renseignement complémentaire, Mme Marie-Claire Fragnière (Conseillère communale responsable des écoles) se tient volontiers à disposition au 079 396 52 11.

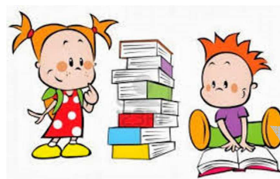
Nous vous remercions d'ores et déjà de votre intérêt.

Le Conseil communal

Jouets



Jeu de société



Livres

Petit mobilier pour enfant

Pour notre accueil extrascolaire, nous souhaitons offrir une deuxième vie pour vos jouets. Alors, s'ils sont **en bon état**, mais inutilisés, les enfants de l'accueil seront très heureux de pouvoir en bénéficier.

C'est pourquoi la Commune vous propose de déposer les jouets uniquement d'intérieurs dont vous voudriez vous séparer, le samedi 30 mai 2015, de 10h00 à 12h00, dans l'entrée de la HAP.

MERCI D'AVANCE

En cas de doublon, les jouets déposés seront distribués à une œuvre caritative régionale.

NB : Pas de jeu électronique ou nécessitant des piles.

Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13
1644 Avry-devant-Pont
Tél. 026 – 915 14 94
Fax 026 – 915 28 58
commune@pont-en-ogoz.ch

Heures d'ouverture :
Lundi 14h00 – 17h00
Mercredi 9h00 – 11h30
Jeudi 15h00 – 19h00
<http://www.pont-en-ogoz.ch>



Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 – 915 31 39 / Gumefens : 026 – 915 30 25 / Le Bry : 026 – 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Horaires du 1 ^{er} mai au 15 octobre :	Lundi	19h00 – 20h00
	Mercredi	18h30 – 20h00
	Samedi	9h30 – 12h00 16h00 – 17h00
Horaires du 16 octobre au 30 avril :	Mercredi	19h00 – 20h00
	Samedi	10h00 – 12h00 16h00 – 17h00

Bureau de poste – Avry-devant-Pont :

Tél. 0848 – 888 888

Heures d'ouverture : Lundi à vendredi 15h00 – 18h00

Banque Raiffeisen – Succursale d'Avry-devant-Pont :

Tél. 026 – 915 60 20 – gibloux@raiffeisen.ch – www.Raiffeisen.ch/gibloux

Heures d'ouverture :	Lundi	fermé	15h00 – 18h00
	Mardi	fermé	13h30 – 15h30
	Mercredi	fermé	fermé
	Jeudi	8h30 – 11h30	fermé
	Vendredi	8h30 – 11h30	fermé

Boulangerie et Alimentation – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 – 915 21 29

Heures d'ouverture :	Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h30 – 12h00	15h00 – 18h30
	Samedi	6h30 – 12h00	fermé
	Dimanche	6h30 – 11h30	fermé

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 – 436 26 26 et 079 – 800 26 53

Heures d'ouverture :	Lundi :	fermé
	Ma à Di	7h00 – 12h15 16h00 – 19h00

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 – 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h00 – 19h00
Samedi :	7h00 – 19h00
Dimanche :	7h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 – 915 15 70

Ouverture de fin mars à début novembre

Une Buvette, un Café-restaurant style campagnard-lacustre et un Tea-room!

L'horaire varie chaque mois, renseignement par téléphone ou sur le site www.buvettedulac.com

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère

Tél. 026 – 305 86 40

JPGruyere@fr.ch

Préfecture de la Gruyère

Tél. 026 – 305 64 00

www.fr.gruyere.ch

Feu :

Tél. 118

Police :

Tél. 117

Urgences médicales :

Tél. 144

Hôpital de Riaz

Tél. 026 – 919 91 11

Médecin de garde de la Gruyère

Tél. 026 – 350 11 40

Pharmacie de service

Tél. 026 – 912 33 00

(En dehors des heures d'ouverture normales)